



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 25 septembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre, datée du 23 septembre 2013, par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Anders Fogh Rasmussen, m'a transmis son rapport trimestriel sur la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2013 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) **BAN** Ki-Moon



## Annexe

Conformément au paragraphe 20 de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, je vous adresse ci-joint mon rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2013 (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer ce rapport aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Anders Fogh **Rasmussen**

## Pièce jointe

### **Rapport à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo**

#### **Introduction**

1. Le présent rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) fait suite à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2013.
2. Au 30 juin 2013, l'effectif total de la KFOR déployé sur le terrain était d'environ 5 000 soldats.

#### **Situation sur le plan de la sécurité et opérations**

3. Pendant la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité est restée calme dans l'ensemble, mais explosive dans le nord du Kosovo. La KFOR a contribué à assurer la sûreté et la sécurité et à garantir la liberté de circulation au Kosovo. La mise en œuvre de l'accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina signé le 19 avril 2013, sous les auspices de l'Union européenne, a donné lieu à une série de manifestations pacifiques qui n'ont jamais mis en péril le climat de sécurité et la liberté de circulation au Kosovo. La KFOR continue d'utiliser sa connaissance du terrain pour déployer rapidement des forces de manœuvre afin de désamorcer et gérer les situations de crise potentielles.
4. Les convois de la Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX) ont généralement pu circuler sans entrave vers les points de passage, situés aux postes 1 et 31. Le 20 juin, elle a pu recommencer d'assurer le transport, par voie terrestre, des policiers et des douaniers du Kosovo jusqu'au poste 1. Tout au long de la période considérée, ceux-ci ont été transportés par hélicoptère jusqu'au poste 31. En moyenne, il y a eu cinq convois d'EULEX par jour vers les postes 1 et 31.
5. Pendant la période considérée, plusieurs explosions de faible puissance se sont produites au Kosovo. On a estimé qu'il s'agissait d'incidents isolés, à motivation, semble-t-il, à la fois criminelle et personnelle, attribuables à des personnes de différentes ethnies.
6. Le 28 juin, aucun incident majeur n'a été signalé au Kosovo lors des fêtes de la Saint-Guy.
7. Pendant la période considérée, la KFOR a continué de transférer à la police kosovare la responsabilité du maintien de l'ordre au patriarcat de Peć, à Peja/Peć, qui est le huitième des neuf sites dotés d'un statut spécial qui avaient initialement été retenus pour cette opération.

#### **Résumé**

8. Au cours de la période considérée, la KFOR a continué de travailler en coordination avec EULEX et la police du Kosovo pour assurer la sûreté et la sécurité et garantir la liberté de circulation au Kosovo. Aucun incident majeur n'a été signalé, mais la situation dans le nord du pays est restée tendue en raison de la

mise en œuvre de l'accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, signé le 19 avril 2013 sous les auspices de l'Union européenne. La KFOR continue de surveiller de près la situation sur le terrain et de jouer un rôle dissuasif en se tenant prête à intervenir, au besoin, avec rapidité et détermination.

---